

PROCES-VERBAL DU MARDI 15 FEVRIER 2022 – 19 h 30

	Norguet Sylvie	Breton Patrice	Pain Stéphane	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille
	Président de séance					
Présent	X	X	X	X	X	X
Absent						
Excusé						
Pouvoir						
	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Lucas Thierry	Wojnar Loïc	
Présent	X	X	X	X	X	
Absent						
Excusé						
Pouvoir					Pouvoir Mme Norguet	

Secrétaire de séance : Mme Martine Corbin

Ordre du jour :

- 1) Voirie 2022 – Demande de subvention au titre des amendes de police 2022 – rue de la Fontaine
- 2) Eglise – Demande de subvention au titre du FACIL 2022
- 3) Entretien des espaces verts à compter du 1^{er} mars 2022 (passage à la TVA)
- 4) Redevance France Télécom 2022
- 5) Subventions voyages ou sorties scolaires enfants du SIVOS
- 6) Vote des subventions 2022
- 7) Vote des taux 2022
- 8) Bureau de vote élections présidentielles 10 et 24 avril 2022
- 9) Questions diverses

1) Voirie 2022 – Demande de subvention au titre des amendes de police 2022 – rue de la Fontaine

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier présentant le projet de travaux de voirie rue de la Fontaine et VC N°9.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✚ APPROUVE le projet présenté,
- ✚ DECIDE d'effectuer les travaux pour un montant estimatif de 223 480 € HT,
- ✚ Le financement sera assuré par les fonds libres de la commune et un emprunt selon le reste à charge,
- ✚ DECIDE d'exécuter ces travaux dès que possible,
- ✚ AUTORISE Madame le Maire à présenter une demande de subvention au titre des Amendes de Police 2022.

2) Eglise – Demande de subvention au titre du FACIL 2022

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier présentant les travaux de l'église Saint Georges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✚ APPROUVE le projet présenté,
- ✚ DECIDE d'effectuer les travaux pour un montant estimatif de 333 495 € HT,
- ✚ Le financement sera assuré par les fonds libres de la commune et un emprunt selon le reste à charge,
- ✚ DECIDE d'exécuter ces travaux dès que possible,
- ✚ AUTORISE Madame le Maire à présenter une demande de subvention au titre du fonds de concours 2022 (FACIL).

3) Entretien des espaces verts à compter du 1^{er} mars 2022 (passage à la TVA)

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'entreprise Parcs et Jardins M. Foulon Aurélien de Montoire-sur-le-Loir n'est plus auto-entrepreneur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Le tableau du cahier des charges lié à l'entretien des espaces verts annexé à la délibération du 30 novembre 2021 est donc erroné car il convient d'y ajouter la TVA. La commune doit donc établir un nouveau cahier des charges incluant la TVA.

4) Redevance France Telecom 2022

Madame le Maire rappelle qu'il y a lieu de demander une redevance au titre de l'occupation du domaine public à France Télécom. Elle mentionne les installations déclarées sur le territoire communal par France Télécom. Puis, elle indique qu'il convient de délibérer à nouveau sur le montant annuel de la redevance, puisqu'il évolue en fonction de la moyenne de l'indice du coût de construction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- fixe le montant annuel des redevances comme suit, pour l'année 2022 :
 - Artères de télécommunications
 - artères aériennes 56.85 € par km (4,541 km) soit 258.15 €
 - artères en sous-sol 42.64 € par km (9,677 km) soit 412.62 €
- Soit un total de 670.77 €.

5) Subventions voyages ou sorties scolaires enfants de Villiersfaux scolarisés au SIVOS

Madame le Maire propose au conseil municipal de revoir les conditions d'attribution des aides concernant les voyages et sorties scolaires des classes maternelles, élémentaires et primaires du SIVOS de Marcilly-en-Beauce Villerable Villiersfaux.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- Que le montant attribué est fixé à 30% du montant du coût réel du voyage ou de la sortie scolaire, plafonné à 40 €. Une fois par année scolaire et par enfant scolarisé habitant la commune de Villiersfaux.
- Que la participation sera versée à l'Amicale Laïque dès réception du dossier complet :
 - Montant réel du coût du voyage ou de la sortie scolaire pour les enfants de Villiersfaux scolarisés au SIVOS
 - L'attestation de participation au voyage ou à la sortie scolaire de l'enfant (nom, prénom, classe, lieu du voyage ou de la sortie scolaire)
 - Un relevé d'identité bancaire de l'Amicale Laïque.
 - L'Amicale Laïque reversera à chaque enfant de Villiersfaux la somme allouée par la commune.

6) Vote des subventions 2022

Ass. Secrétaire mairie	15.00	Ass. Alzheimer 41	20.00
ADMR VENDOME (ménage)	55.00	NAFSEP (Sclérose)	20.00
ADMR MONTOIRE (repas à domicile)	55.00	Conciliateur de justice	30.00
Amicale Laïque Villerable	300.00	Fondation du Patrimoine	55.00
CFA Blois artisanat	160.00	Aéromodèle Club de la Brisse	250.00

7) Vote des taux 2022

Madame le Maire rappelle les taux votés en 2021 :

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %
- Taxe sur foncier bâti 47.93 %

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté, fixe les taux pour 2022 comme suit :

- Taxe sur foncier non bâti 59,34 %
- Taxe sur foncier bâti 47.93 %

8) Bureau de vote des élections présidentielles 10 et 24 avril 2022

L'ouverture du bureau de vote pour les élections présidentielles est de 8 h à 19 h.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 10 AVRIL 2022

	ASSESEURS	ASSESEURS	ASSESEURS
8 h – 11 h 55	Sylvie Norguet	Stéphane Pain	Franck Moyer
11 h 55 – 15 h 10	Cyrille Bertin	Philippe Desvaux	Loïc Wojnar
15 h 10 – 19 h	Patrice Breton	Martine Corbin	Annick Provost

ELECTIONS PRESIDENTIELLES 24 AVRIL 2022

	ASSESEURS	ASSESEURS	ASSESEURS
8 h – 11 h 55	Sylvie Norguet	Annick Provost	Philippe Desvaux
11 h 55 – 15 h 10	Cyrille Bertin	Martine Corbin	Thierry Lucas
15 h 10 – 19 h	Patrice Breton	Annick Provost	Thierry Lucas ou Stéphane Pain

Les élus procéderont à la pose des panneaux électoraux vers le 15 mars 2022, installation du bureau de vote le jeudi 8 avril 2022 (nous laisserons la salle installée entre les 2 tours).


9) Questions diverses

- **Prochain CM** - Emprunts pour travaux église et voirie – Probablement choix des entreprises pour travaux église - Vote du compte administratif 2021 et budget primitif 2022 le mardi 1^{er} mars 2022 ou mardi 8 mars 2022.
- M. Breton Patrice demande à Madame le Maire si elle a des nouvelles sur la vente du silo. Madame le Maire indique que non. Axérial devait faire un appel d'offres pour le désamiantage.
- M. Moyer Franck informe les membres présents qu'il a eu une altercation avec une famille de la commune un matin à l'heure où les enfants vont prendre le car suite à la divagation de leur chien dans la rue. La personne a eu des propos désobligeants envers lui.
- Mme le Maire informe que M. Breton Patrice a demandé sa démission d'adjoint pour raisons personnelles. Il faudra donc nommer un ou deux nouveaux adjoints dès que Madame la Sous-Préfète aura accepté la démission. Elle indique que s'il n'y a pas de candidats, elle devra saisir le tribunal administratif et chacun sera alors démissionnaire, la commune devrait alors procéder à de nouvelles élections municipales.

Séance levée à 21 h 05

La secrétaire de séance

Mme Martine Corbin



Le Maire,

Mme Sylvie Norguet



Affiché le 22 / 02 / 2022